

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

-----  
**VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Seize le Trente et Un Mars à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, AM. Goujon, D. Guillerme, M. Foidart, P. Cormier, F. Téroute, J. Grévès, F. Hervé, A ; Buzaré, L. Monnerie, G. Thiery, D. Renouf, JJ Marteil, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Capart, Z. Dano, MC Couf, MM. Prévost, C. Jourdain, AM Garangé, C. Pecchia, Pierrick LE DRO, V. Robin-Cornaud, Robert Hénault M. Le Teuff, M. David, Laure Détréz, PY Le Grogneq, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

S. Caroff qui a donné procuration à P. Cormier  
MF Guillemot, qui a donné procuration à A. Buzaré

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 24 Mars 2016  
Date de l'affichage : 24 Mars 2016  
Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 33 (32 pour le compte administratif)

-----  
**2016\_43 : ZAC : cession de la parcelle communale BW 280 (ex BW 146) à la Soudraye**

*Rapporteur : L. Médica*

Par délibération en date du 28 janvier 2014, le conseil municipal de Guidel a désigné la SNC FONCIER CONSEIL (Nexity), concessionnaire de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Centre et Soudraye.

Conformément à l'article L 300-5 du code de l'Urbanisme, la commune peut pratiquer un apport en numéraire ou céder au concessionnaire, des terrains lui appartenant, sous forme de participation en nature à l'opération.

Aux termes des articles 14 et 28.1 du traité de concession en date du 18/03/2014, la participation de la commune à l'opération prend la forme d'un apport en nature à l'opération d'une partie du foncier dont elle est propriétaire.

La commune est propriétaire au sein du périmètre de la ZAC concédée de biens immobiliers bâtis et non bâtis qu'elle s'est engagée à céder au Concessionnaire dans le cadre de la réalisation de l'opération.

Il est proposé de céder à SNC Foncier conseil (Nexity) la parcelle BW 280 (ex BW 146), d'une contenance de 13 240 m<sup>2</sup> à titre de participation. En effet, compte tenu du retard pris par l'aménageur de la ZAC pour l'acquisition de la parcelle BW 275 (ex BW 44p) au Nord-Ouest de la Soudraye, qui devait être viabilisée en première tranche de la ZAC, un nouveau phasage est proposé

par l'aménageur, les parcelles cadastrées BW 280 (ex BW 146) devant désormais être viabilisées en premier lieu.

Envoyé en préfecture le 05/04/2016

Reçu en préfecture le 05/04/2016

Affiché le **propriété communale** et RW 147,

ID : 056-215600784-20160331-2016\_43-DE

En application de l'article L 2241-1 du CGCT, la commune doit délibérer sur les conditions de la vente et ses caractéristiques au vu de l'estimation de France Domaine.

Par un avis en date du 08/03/2011 France Domaine a estimé la parcelle BW 146 (à présent BW 280) à céder ici à un montant de 265 480 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 300-4 et L 300-5 ;

VU la délibération du 28 janvier 2014 désignant la SNC FONCIER CONSEIL (Nexity) concessionnaire et approuvant le traité de concession de la ZAC Centre et Saudraye ;

VU les articles 14 et 28.1 du traité de concession ;

VU l'article L 2241-1 du code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis n°2011-078v0263 de France Domaine en date du 08/03/2011 ;

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 10 mars 2015

**AUTORISE** la cession à la SNC FONCIER CONSEIL (Nexity), à titre de participation en nature de la commune au bilan de la ZAC centre et Saudraye, conformément au traité de concession en date 18/03/2014 la parcelle cadastrée BW 280 (ex BW 146) d'une contenance de 13 242 m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente de cette parcelle avec la SNC FONCIER CONSEIL et à accomplir toutes formalités y afférentes.

**Adopté par 28 voix pour et 5 voix contre (R. HENAULT, M. LE TEUFF, M. DAVID, L. DETREZ, PY LE GROGNEC)**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 04 Avril 2016  
Le Maire,  
François AUBERTIN

